



MIPROF

Mission Interministérielle pour la Protection des Femmes contre les Violences et la Lutte contre la Traite des Êtres Humains
stop-violences-femmes.gouv.fr

La lettre

DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

N°7 – octobre 2015

Prostitution en France : ampleur du phénomène et impact sur les personnes prostituées

EDITO

A l'occasion du 18 octobre, Journée européenne de lutte contre la traite des êtres humains, l'Observatoire national des violences faites aux femmes a souhaité publier les principales données disponibles permettant de mieux comprendre la prostitution et l'exploitation sexuelle en France.

Cette lettre présente une estimation du nombre de personnes prostituées en France ainsi que les données permettant de connaître leurs principales caractéristiques : dans leur écrasante majorité ce sont des femmes, étrangères, victimes des réseaux de traite des êtres humains. Leur parcours de vie a été marqué par des violences très graves, subies souvent dès l'enfance et qu'elles connaissent à nouveau dans la prostitution.

En 2011, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité une résolution réaffirmant la position abolitionniste de la France en matière de prostitution. Ce positionnement, dont l'ambition est à terme « *une société sans prostitution* », s'appuie sur les grands principes de la République française : la non-patrimonialité du corps humain, le respect de son intégrité et l'égalité entre les sexes.

Dans la continuité de cette résolution, le Parlement examine depuis la fin de l'année 2013 une proposition de loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel. Quatre principaux sujets sont en débat : le renforcement de la lutte contre les réseaux de traite des êtres humains, l'amélioration de l'accompagnement des personnes prostituées qui veulent sortir de la prostitution et l'abrogation du délit de racolage, la responsabilisation des clients et, enfin, le développement d'actions de prévention et de sensibilisation de l'ensemble de la société.

La prostitution fait l'objet de représentations reposant sur des préjugés liés à la sexualité des hommes et des femmes. Ces représentations rendent d'autant plus nécessaire un travail d'objectivation du phénomène sur la base des données issues des enquêtes et des sources administratives existantes.

SOMMAIRE

DOSSIER

- Personnes prostitué-e-s, clients, proxénètes et réseaux criminels d'exploitation sexuelle : le système prostitutionnel en France
- Exposition aux violences et risques liés à la santé des personnes prostituées
- La politique française de lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle

ENTRETIEN

Jean-Marc DROGUET, Chef de l'Office central pour la répression de la traite des êtres humains (OCRTEH)

« *La prostitution en France aujourd'hui est principalement une prostitution tenue par les réseaux d'exploitation sexuelle* »

RESSOURCES

LES PRINCIPAUX POINTS A RETENIR

- ▶ Environ **30 000** personnes sont prostituées en France.
- ▶ **85%** des personnes prostituées en France sont des **femmes**. **93% sont étrangères**, principalement originaires d'Europe de l'Est (**Roumanie et Bulgarie**), d'Afrique de l'Ouest (**Nigéria**) et de **Chine**.
- ▶ **51%** des personnes prostituées ont subi des **violences physiques dans le cadre de la prostitution** (au cours des 12 derniers mois), **64%** des insultes et/ou des actes d'humiliation ou stigmatisation.
- ▶ **38 %** des personnes prostituées ont subi un **viol au cours de leur vie**. Ce taux est de 6,8% pour les femmes en population générale.
- ▶ **29%** des personnes prostituées ont eu des **pensées suicidaires** au cours des 12 derniers mois).

PROSTITUE-E-S, CLIENTS, PROXENETES ET RESEAUX CRIMINELS D'EXPLOITATION SEXUELLE : LE SYSTEME PROSTITUTIONNEL EN FRANCE

Environ 30 000 personnes sont prostituées en France

Bien que la prostitution soit un phénomène difficile à quantifier, il est possible d'estimer un ordre de grandeur du nombre de personnes prostituées en France. Selon les sources, on décompte ainsi entre **30 000 et 37 000 personnes prostituées**, quel que soit leur sexe et la modalité de leur mise en contact avec la personne achetant un acte sexuel (prostitution dite de rue, *via* des annonces sur internet ou *indoor*).

Tableau 1 – Estimation du nombre de personnes prostituées en France

Source	Estimation	Méthodologie
OCRTEH ^{1*} 2014	30 000	Estimation à partir des procédures établies pour racolage, des observations de terrains, des données des associations et des éléments contenus dans les enquêtes
Enquête PROSCOST ² 2014	37 000	Méta-analyse réalisée à partir des données des services de polices (OCRTEH, brigades de répression du proxénétisme...), de l'activité des associations, et d'un travail de recensement des annonces de prostitution sur internet

*Office central pour la répression de la traite des êtres humains

Selon l'enquête PROSCOST, la répartition selon les modalités d'entrée en contact entre le client et la personne prostituées est la suivante : 62% *via* des annonces par internet, 30% dans la rue et 8% *indoor* (bar à hôtesses, salons de « massages »...).

Les personnes prostituées sont principalement des personnes étrangères

Les données recensées par l'Office central pour la répression de la traite des êtres humains (OCRTEH)¹ pointent que parmi les femmes mises en cause pour racolage au cours de l'année 2014 **93 % étaient étrangères**, dont 43% originaires d'Europe de l'Est et des Balkans (Roumanie et Bulgarie), 38,5% d'Afrique subsaharienne (Nigéria) et 9% de Chine.

La prostitution étudiante

Quelques enquêtes menées au sein d'universités permettent d'estimer l'ampleur de la prostitution étudiante :

- « *Précarité étudiante en Essonne et échange d'actes sexuels* », Conseil général de l'Essonne – 2013 :

2,7% des répondant-e-s déclarent avoir déjà « rendu un service sexuel en échange d'argent, de biens ou de services ». 7,9% déclarent avoir déjà envisagé d'y avoir recours. (1039 réponses volontaires soit 3% de la population étudiante du département).

- « *La prostitution chez les étudiant-e-s : des représentations sociales aux pratiques déclarées* », Amicale du Nid 34 – 2011-2012 :

4% des répondant-e-s déclarent avoir déjà accepté de l'argent ou autre chose en contrepartie d'un acte sexuel.

(1797 réponses sur 18 831 inscrits à l'Université Paul Valéry Montpellier III ayant reçu le questionnaire par mail).

La quasi-totalité des personnes prostituées sont sous la contrainte d'un proxénète ou d'un réseau de traite

La proportion de personnes étrangères parmi les personnes prostituées dans la rue nous renseigne sur l'emprise des réseaux de traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle sur la prostitution. La répartition par nationalité des personnes prostituées dans la rue correspond à celle des réseaux démantelés pour proxénétisme aggravé et traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle¹.

Les modalités d'organisation et les modes opératoires des réseaux sont très variés et l'exploitation sexuelle concerne toutes les formes de prostitution : de rue, en salon, sur internet.

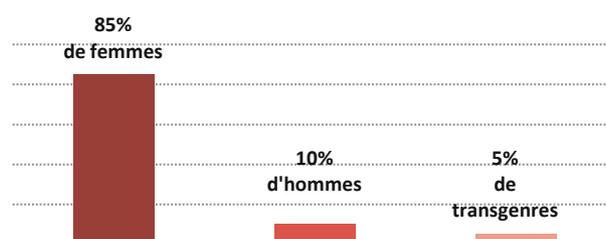
Selon les estimations, entre 85% et 96% des personnes prostituées sont des femmes

Selon l'Office central pour la répression de la traite des êtres humains (OCRTEH)¹, parmi les personnes mises en cause pour racolage au cours de l'année 2014, **96% étaient des femmes.**

Selon l'étude PROSCOST², **85% des personnes prostituées en France sont des femmes, 10% sont des hommes et 5% sont des personnes transgenres.**

La prostitution est donc un phénomène sexué et les femmes en sont les principales victimes.

Figure 1 – Estimation de la répartition par sexe des personnes prostituées en France



Source : PROSCOST – Estimation du coût économique et social de la prostitution en France – MdN / PSYTEL – Mai 2015

Les mineur-e-s, aussi victimes de prostitution

En 2014, l'OCRTEH repéré 29 mineures, parmi lesquelles 27 de nationalité française.

En France, tout mineur-e prostitué-e est considéré-e comme une victime, qui relève de la protection de l'enfance et les clients de prostitué-e-s mineur-e-s sont sévèrement punis, que les faits aient lieu en France ou à l'étranger.

Il n'existe pas de sources permettant d'évaluer l'ampleur de la prostitution des mineur-e-s en France. En 2010-2011, la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS) et l'Institut national de veille sanitaire (INVS) ont réalisé une enquête sur l'état de santé, l'accès aux soins et l'accès aux droits des personnes prostituées (enquête ProSanté)³. **Sur les 251 personnes ayant répondu à cette enquête, 10% déclarent qu'elles ont commencé à être prostituées alors qu'elles étaient mineures.**

L'exploitation sexuelle, une activité criminelle très lucrative qui profite aux proxénètes et aux réseaux de traite des êtres humains

Selon l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime⁴, **les femmes représentent 70% des victimes de traite des êtres humains dans le monde. Dans 79% des cas, elles sont victimes d'exploitation sexuelle.**

Le bureau international du travail (BIT) a, par ailleurs, estimé à environ **100 milliards de dollars par an les profits provenant de l'exploitation sexuelle⁵ dans le monde.** La traite des êtres humains et l'exploitation du travail forcé sont la deuxième forme de criminalité la plus lucrative derrière le trafic de drogue.

La France est un pays de destination, et plus rarement de transit, pour les victimes de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle.

L'office central pour la répression de la traite des êtres humains (OCRTEH) constate que les réseaux actifs en France sont principalement originaires d'Europe de l'Est (Roumanie, Bulgarie), du Nigéria et de Chine. En 2014, 78% des réseaux internationaux démantelés pour proxénétisme aggravé et traite des êtres humains étaient originaires de l'un de ces pays.

Les ressorts de la contrainte utilisés par ces réseaux peuvent varier : violences physiques, sexuelles et psychologiques, chantage opéré sur les familles, soumission filiale ou conjugale, « envoûtement » pratiqué par les réseaux nigériens...

Quelle que soit sa forme, l'exploitation de la prostitution d'autrui est interdite en France. Elle relève de deux types d'infractions :

- l'incrimination de **proxénétisme** qui couvre tous les cas d'assistance et d'exploitation de la prostitution d'autrui ;
- la **traite des êtres humains** qui sanctionne le fait de recruter, de transporter et d'héberger une personne, en échange d'une rémunération ou d'un avantage, à des fins d'exploitation.

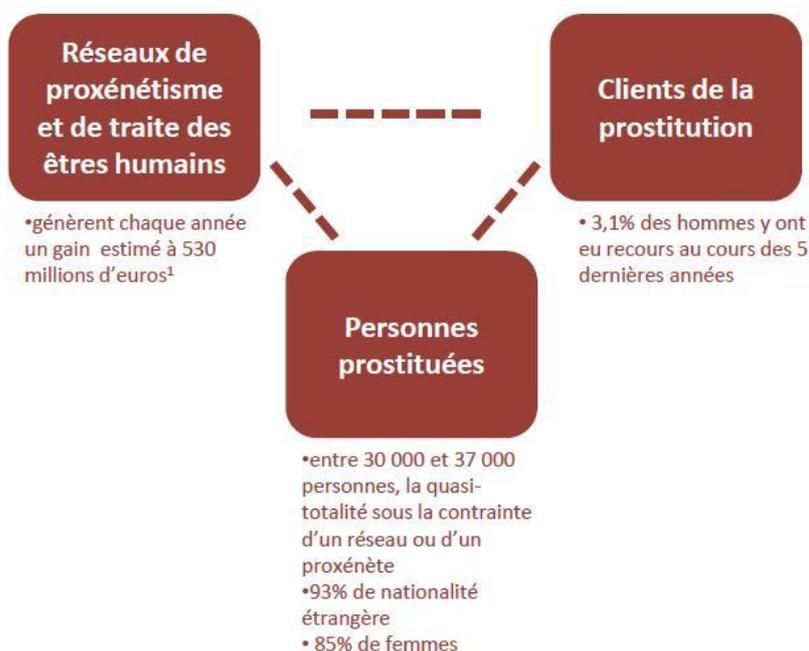
Les clients de la prostitution

Avec les réseaux d'exploitation sexuelle et les victimes de cette exploitation, la personne achetant un acte sexuel est le troisième acteur du système prostitutionnel.

L'achat d'acte sexuel est aujourd'hui déjà sanctionné en France lorsque la personne prostituée est **mineure ou particulièrement vulnérable.**

Il existe peu de sources permettant de connaître le profil des clients de personnes prostituées. Selon l'enquête « Contexte de la sexualité en France »⁶, **3,1% des hommes déclarent avoir payé pour avoir un rapport sexuel au cours des 5 dernières années.**

Figure 2 – Le système prostitutionnel en France



¹ Office central pour la répression de la traite des êtres humains (OCRTEH), Rapport 2014.

Les statistiques publiées dans ce rapport sont issues des données extraites des procédures judiciaires établies pour proxénétisme et pour racolage par les services de police et de gendarmerie qui remontent à l'OCRTEH. Ces statistiques reflètent donc l'activité des services répressifs sur l'exploitation de la prostitution et non une photographie exhaustive de cette activité en France.

² PROSTCOST « Estimation du coût économique et social de la prostitution en France », PSYTEL/Mouvement du Nid – mai 2015

³ Etude ProSanté 2010-2011, « Etude sur l'état de santé, l'accès au soin et l'accès aux droits des personnes en situation de prostitution rencontrées dans des structures sociales et médicales » - FNARS - INVS.

⁴ UNODC, *Global Report on Trafficking in Persons*, 2014

⁵ Bureau international du travail « Profits et pauvreté : la dimension économique du travail forcé » mai 2014

⁶ Enquête « Contexte de la sexualité en France », ANRS-INSERM-INED

EXPOSITION AUX VIOLENCES ET RISQUES LIES A LA SANTE DES PERSONNES PROSTITUEES

Exposition aux violences en situation de prostitution et au cours de la vie

Les études menées en France ou dans d'autres pays occidentaux auprès de personnes prostituées sont rares. Elles doivent de plus être interprétées avec précautions compte tenu des échantillons sur lesquels elles se basent. Cela explique les variations parfois importantes des taux de victimation déclarés. On note toutefois que ces études pointent toutes des taux de violences subies très supérieurs à ceux que l'on rencontre en population générale.

Les personnes prostituées sont surexposées aux violences

Les personnes prostituées sont fortement exposées à la violence des clients, des proxénètes, des réseaux mais également des délinquants (vol, racket) et des passants. Ces violences sont physiques (coups, blessures, homicides), sexuelles ou verbales et psychologiques (insultes, humiliations, stigmatisation). Le tableau ci-dessous présente quelques données disponibles sur les violences subies par les personnes prostituées dans le cadre de la prostitution.

Tableau 2 – Prévalence des violences subies par les personnes prostituées dans le cadre de la prostitution

Etude ProSanté - 2010 - 2011 - FNARS - INVS ¹ 251 personnes prostituées - France	
Injures et/ou violences psychologiques (12 derniers mois)	64%
Violences physiques (12 derniers mois)	51%
Prostitution and Trafficking in nine countries: an update on violence and PTSD - M. Farley and al. - 2004 ² 284 personnes prostituées - Canada, Allemagne, USA	
Menace par une arme	68%
Violences physiques	81%
Viol	72%

Lecture : 51% des personnes prostituées interrogées dans le cadre de l'enquête ProSanté déclarent avoir été victimes de violences physiques alors qu'elles étaient en situation de prostitution.

Notons de plus que **l'exploitation sexuelle est en soi une violence**. Elle contraint les personnes à subir quotidiennement des **rapports sexuels non consentis**.

Autre éclairage, en 2014, l'association d'accompagnement des personnes prostituées « Le Mouvement du Nid » a recensé en France **7 meurtres de personnes prostituées** : 4 par un client et 3 pour lesquels l'enquête n'a pas permis d'identifier le meurtrier.

Des parcours de vie marqués par des violences antérieures

- **38% des personnes prostituées ont subi un viol au cours de leur vie**

Selon l'enquête ProSanté, **38% des personnes prostituées ont subi un viol au cours de leur vie**. A titre de comparaison avec la population générale, l'enquête « Contexte de la sexualité en France »⁴ (INSERM-INED-ANRS, 2006) a établi que, en France, 6,8% des femmes et 1,6% des hommes ont été victimes de viol au cours de leur vie.

Le constat est partagé par les écoutantes de la ligne d'écoute, partenaire du 3919, « Viols femmes Informations » géré le Collectif Féministe Contre le Viol (CFCV). Sur les 187 personnes prostituées ayant appelé de 1998 à fin 2007, **100% avaient été agressées sexuellement avant d'être prostituée**.

- **Des violences qui commencent dès l'enfance**

En 2004, l'enquête « *Prostitution and Trafficking in nine countries: an update on violence and posttraumatic stress disorders* » a été réalisée dans 9 pays. Nous présentons dans cette publication les résultats concernant les pays occidentaux (Allemagne, Canada et Etats-Unis). Dans ces trois pays, les personnes prostituées déclarent des taux très importants de violences subies au cours de l'enfance. 57% des personnes prostituées interrogées déclarent avoir été victime de maltraitances physiques de la part d'une personne ayant autorité au cours de leur enfance et 64% de violences sexuelles (viols, tentatives de viol, autres agressions sexuelles).

Tableau 3 – Les violences subies dans l'enfance par les personnes prostituées

Formes de violences	prévalence
a subi des violences physiques par une personne ayant autorité durant l'enfance	57%
a subi des violences sexuelles durant l'enfance	64%

Source : *Prostitution and Trafficking in nine countries: an update on violence and PTSD* - M. Farley and al. - 2004

Le fait d'avoir subi des violences sexuelles, particulièrement au cours de l'enfance, apparait comme un facteur augmentant de manière importante le risque d'être exposé-e à la prostitution au cours de sa vie.

Les risques sanitaires liés la prostitution

Les conséquences psychotraumatiques

Parmi les personnes prostituées interrogées dans l'enquête ProSanté sur « l'état de santé, l'accès aux soins et l'accès aux droits des personnes en situation de prostitution rencontrées dans des structures sociales et médicales » réalisée par la FNARS et l'Institut national de veille sanitaire (INVS) :

- **29% ont eu des pensées suicidaires** au cours des 12 derniers mois.
On estime ce taux à 4% chez les femmes en population générale.
- **49%** déclarent avoir été souvent ou parfois **anxieuses** au cours des 12 derniers mois, **65% déprimées**;
- **66% ont connu des problèmes de sommeil** au cours des 8 derniers jours.

Selon l'enquête « *Prostitution and Trafficking in nine countries* »², **67%** des personnes prostituées interrogées présentent des **symptômes liés à un état de stress post-traumatique** (voir encadré).

Cette vulnérabilité psychologique s'explique par :

- la grande probabilité d'avoir vécu des violences au cours de sa vie et de son enfance ;
- les violences subies de la part des proxénètes et des clients ;
- les contraintes financières, psychiques ou physiques auxquelles sont soumises les personnes prostituées ;
- l'atteinte à l'intégrité de la personne que constitue l'exploitation sexuelle en elle-même.

L'état de stress post-traumatique

Le DSM IV (Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders, classification des maladies mentales de l'Association américaine de psychiatrie) définit le **psychotraumatisme** comme :

« Les troubles présentés par une personne ayant vécu un ou plusieurs événements traumatiques ayant menacé son intégrité physique et psychique ou celle d'autres personnes présentes, ayant provoqué une peur intense, un sentiment d'impuissance ou d'horreur, et ayant développé des troubles psychiques liés à ce(s) traumatisme(s) »

Ces troubles concernent notamment les **victimes de maltraitance physique et sexuelle dans l'enfance, de violences sexuelles, de violences conjugales et de prostitution.**

L'état de stress post-traumatique se manifeste notamment par :

- les **reviviscences** (mémoire traumatique) : pensées récurrentes, souvenirs intrusifs (sensations, douleurs...), cauchemars...
- les **symptômes d'évitement** : évitement phobique de toute situation se rapportant au traumatisme
- l'**hyperactivité neuro-végétative** : hypervigilance, état de contrôle, sursaut, insomnie, irritabilité ...

Ces symptômes entraînent une grande souffrance et on peut voir apparaître chez la personne un **syndrome dépressif, des idées suicidaires** ou des **conduites addictives.**

La consommation d'alcool et de produits stupéfiants

La fragilité face aux états dépressifs se traduit notamment par un risque accru de consommation régulière de médicaments psychotropes (anxiolytiques, antidépresseurs, hypnotiques, somnifères) et d'autres substances addictives anesthésiantes ou dissociantes (alcool, drogues). Selon une étude de l'Observatoire des drogues et de la toxicomanie publiée en 2004⁵, l'usage de l'alcool et de produits stupéfiants est fréquent chez les personnes prostituées. 31 % des femmes prostituées interrogées ont consommé des médicaments psychotropes au cours de leur vie, 20% dans les 30 derniers jours.

Maladies sexuellement transmissibles et autres pathologies

Parmi les personnes prostituées interrogées dans l'enquête ProSanté, 1,2% des femmes, 13% des hommes et 44% des personnes transgenres déclarent être atteintes du VIH/Sida.

Les risques de **contamination par le VIH touchent donc en premier lieu les personnes prostituées transsexuelles et les hommes.**

Dans un rapport publié en 2012⁶, l'IGAS (Inspection générale des affaires sociales) note que les femmes victimes de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle originaires des pays d'Afrique subsaharienne constituent également une population présentant une forte prévalence de contamination par le VIH.

Dans ce même rapport, l'IGAS observe que plusieurs pathologies touchent particulièrement les personnes prostituées dans la rue : risque de tuberculose, dermatoses, pathologies hépatiques, troubles digestifs liés au stress, troubles musculo-squelettiques, déséquilibres alimentaires et problèmes dentaires.

¹ Etude ProSanté 2010-2011, « *Etude sur l'état de santé, l'accès au soin et l'accès aux droits des personnes en situation de prostitution rencontrées dans des structures sociales et médicales* » - FNARS - INVS.

² « *Prostitution and Trafficking in nine countries: an update on violence and PTSD* » - M. Farley and al. - 2003

Les données issues de cette enquête présentées dans cette publication ont été retravaillées afin de ne prendre en compte que les personnes prostituées dans un pays occidental (Allemagne, Canada, Etats-Unis)

⁴ Enquête « *Contexte de la sexualité en France* », ANRS-INERM-INED

⁵ « *Consommation de drogues dans le milieu de la prostitution féminine* » et « *Consommation de drogues dans le milieu de la prostitution masculine* », Observatoire français des drogues et des toxicomanies, 2004.

⁶ « *Prostitution : les enjeux sanitaires* », Inspection générale des affaires sociales, 2012, p 24

Note : Les enquêtes auprès des personnes prostituées sont difficiles à mener, notamment du fait de la difficulté d'accès à certaines catégories de personnes prostituées. De manière générale, on observe dans les enquêtes une surreprésentation des personnes qui sont prostituées dans la rue. C'est pourquoi l'ensemble des données présentées dans cette publication doivent être considérées comme des ordres de grandeur permettant d'approcher la réalité.

LA POLITIQUE FRANÇAISE DE PROTECTION DES VICTIMES DE LA PROSTITUTION ET DE LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS A DES FINS D'EXPLOITATION SEXUELLE

La position abolitionniste de la France

L'approche légale de la prostitution varie selon les pays européens entre **abolitionnisme**, **règlementarisme** et **prohibitionnisme**.

Depuis le 13 avril 1946 et le vote de la loi « tendant à la fermeture des maisons de tolérance et au renforcement de la lutte contre le proxénétisme », dite loi « Marthe Richard », la France a adopté une **position abolitionniste** en matière de prostitution.

L'**abolitionnisme** se caractérise par la suppression de toute réglementation, organisation et fichage des personnes prostituées, l'adoption de mesures sociales pour leur réinsertion, la répression sévère à l'égard des trafiquants, la prévention de la prostitution et la mobilisation des leviers pour faire reculer la prostitution.

Le règlementarisme organise la prostitution. L'Allemagne, les Pays-Bas ou la Suisse ont adopté de telles législations.

Le prohibitionnisme, conception qui prévaut notamment en Roumanie, en Croatie ou en Lituanie, consiste à interdire la prostitution et à punir les proxénètes comme les personnes prostituées.

Le 6 décembre 2011 l'Assemblée nationale française a voté à l'unanimité une **résolution réaffirmant la position abolitionniste de la France en matière de prostitution**, dans l'objectif, à terme, « d'une société sans prostitution ». Cette résolution établit notamment que « la prostitution ne pourra régresser que grâce à un changement progressif des mentalités et un patient travail de prévention, d'éducation et de responsabilisation des clients et de la société tout entière. »

La mise en œuvre de la lutte contre le système prostitutionnel : le plan d'action national contre la traite des êtres humains (2014-2016)

Ce plan a été présenté par le Président de la République en mai 2014. Il pose pour la première fois les fondements d'une politique publique transversale de lutte contre la traite des êtres humains sous toutes ses formes: exploitation sexuelle, proxénétisme, réduction en esclavage, servitude domestique, soumission à du travail ou des services forcés, trafics d'organes, mendicité forcée, contrainte à commettre des délits.

Trois priorités guident la politique gouvernementale :

- Identifier les victimes pour mieux les protéger ;
- Démanteler les réseaux de la traite
- Faire de la lutte contre la TEH une politique publique à part entière.

En matière de lutte contre l'exploitation sexuelle, ce plan prévoit :

- la mise en œuvre d'actions de prévention et de sensibilisation du grand public
- des dispositions dans le but de décourager la demande,
- l'amélioration de l'accompagnement des victimes par la construction d'un parcours de sortie de la prostitution
- le renforcement de la lutte contre les réseaux de proxénétisme et de traite des êtres humains.

La proposition de loi pour le renforcement de la lutte contre le système prostitutionnel est citée comme l'instrument législatif de mise en œuvre du plan.

Les principaux textes internationaux et européens relatifs à la prostitution et à son exploitation engageant la France

- **La Convention des Nations unies pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui (1949)**

Cette convention, établit que « la prostitution et le mal qui l'accompagne, à savoir la traite des êtres humains en vue de la prostitution, sont incompatibles avec la dignité et la valeur de la personne humaine ».

- **La Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979)**

L'article 6 de cette convention condamne l'exploitation de la prostitution des femmes : « Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées, y compris des dispositions législatives, pour réprimer, sous toutes leurs formes, le trafic des femmes et l'exploitation de la prostitution des femmes ».

- **La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et son protocole additionnel (protocole de Palerme) du 15 novembre 2000**

Cette convention engage les parties à prendre toutes les mesures législatives ou autres permettant de décourager la demande.

- **La résolution du Parlement européen du 26 février 2014 sur l'exploitation sexuelle et la prostitution et leurs conséquences sur l'égalité entre les hommes et les femmes**

Par cette résolution, le Parlement européen « reconnaît que la prostitution, la prostitution forcée et l'exploitation sexuelle sont des questions étroitement liées aux genres et des violations de la dignité humaine, qu'elles sont contraires aux principes régissant les droits de l'Homme, parmi lesquels l'égalité entre hommes et femmes, et sont par conséquent contraires aux principes de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, notamment l'objectif et le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes »

La résolution considère également que « la réduction de la demande doit faire partie d'une stratégie de lutte contre la traite dans les États membres » et que « la demande peut être réduite grâce à une législation faisant peser la charge du délit sur ceux qui achètent des services sexuels et non sur les personnes qui les proposent ».

- **Résolution de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (8 avril 2014)**

Cette résolution appelle les États à : « envisager la criminalisation de l'achat de services sexuels, fondée sur le modèle suédois, en tant qu'outil le plus efficace pour prévenir et lutter contre la traite des êtres humains ».

ENTRETIEN AVEC JEAN-MARC DROGUET, Chef de l'Office central pour la répression de la traite des êtres humains (OCRTEH)

« La prostitution en France aujourd'hui est principalement une prostitution tenue par les réseaux d'exploitation sexuelle »



Créé en 1958, l'Office central pour la répression de la Traite des êtres humains (OCRTEH) est rattaché à la Direction centrale de la police judiciaire du ministère de l'Intérieur. Il a pour principales missions de centraliser tous les renseignements sur la prostitution et le proxénétisme au niveau national et international, de mener et coordonner

les opérations tendant à la répression de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle et d'assurer et de suivre la coopération nationale et internationale (traités de coopération, liaison avec Europol, Interpol...) sur ces questions.

Jean-Marc DROGUET est chef de l'OCRTEH depuis juillet 2014

Quelle sont les principales caractéristiques de l'activité des réseaux de proxénétisme et de traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle en France? Observe-t-on des évolutions ?

En France en 2014, 590 personnes ont été mises en cause pour proxénétisme et 50 réseaux de traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle ont été démantelés. Ces réseaux sont principalement issus de trois zones géographiques : l'Europe de l'Est (Roumanie et Bulgarie), le Nigéria et la Chine.

L'organisation des réseaux diffère selon leur origine. Les réseaux d'Europe de l'Est, par exemple, sont souvent organisés sur la base de petites structures claniques, voire familiales qui prostituent les femmes de la communauté.

En ce qui concerne les formes de prostitution, nous constatons que la prostitution de rue reste à un niveau stable. **On observe un développement de la prostitution en hôtel ou en appartement via des annonces sur internet.** Cette nouvelle pratique de l'exploitation sexuelle repose sur une organisation de l'activité des réseaux extrêmement structurée et rationalisée. Les réseaux louent pour de courtes durées des chambres d'hôtel et des appartements de particuliers où les femmes qu'ils prostituent reçoivent les clients qu'ils ont recrutés sur internet. Chaque membre du réseau se voit attribuer une tâche précise : photographie des personnes prostituées, gestion des annonces sur internet, gestion des rendez-vous, location des hôtels et des appartements, transport des victimes. Les personnes exploitées sont ainsi uniquement dédiées à la prostitution afin de maximiser leur rentabilité et donc le profit du réseau.

Les personnes prostituées ne restent que peu de temps dans un même lieu, les réseaux les déplaçant sur l'ensemble du territoire et à l'étranger, ce qui les rend plus difficiles à repérer. Cette forme de prostitution, souvent désignée sous le terme de « sex-

tour » est principalement le fait des réseaux chinois et, dans une moindre mesure, sud-américains (Brésil, Venezuela) et d'Europe de l'Est (Russie, Hongrie). Les réseaux roumains et bulgares, qui jusqu'à maintenant concentraient leur activité sur la prostitution de rue, utilisent également de plus en plus internet. La prostitution nigérienne reste pour l'instant exclusivement une prostitution de rue.

Concernant la prostitution en salon de « massage », on observe son développement, quasi exclusivement à Paris, par les réseaux chinois.

Quels sont les intérêts financiers en jeu dans la prostitution ?

L'unique objectif des réseaux est de maximiser leur profit. La rentabilité de chaque personne exploitée dépend du mode d'organisation de l'exploitation. On estime qu'une femme prostituée dans la rue par un réseau nigérian rapporte mensuellement de 2 000 à 3 000 euros alors qu'une prostituée chinoise exploitée dans le cadre d'un « sex tour » génère un revenu, en estimation basse, de 10 000 euros par mois. L'exploitation de masse et la rationalisation de son organisation permettent ainsi d'augmenter la rentabilité de chaque personne exploitée. Il est difficile d'estimer le bénéfice total de l'exploitation sexuelle en France mais les montants que je viens d'évoquer concernant le chiffre d'affaires généré par une seule prostituée laissent imaginer à quel point les sommes concernées peuvent être importantes. Dans sa plus grande partie, cet argent est envoyé dans le pays d'origine des réseaux.

A quelles violences les personnes prostituées sont-elles confrontées? De qui émanent-elles ?

La prostitution en France aujourd'hui est principalement une prostitution tenue par les réseaux d'exploitation sexuelle dont l'approche ne repose que sur le profit. Dans le cas où la personne exploitée n'est pas jugée assez « rentable », elle s'expose à des représailles violentes. Il peut s'agir de violences physiques, psychologiques ou de menaces de violences sur les membres de sa famille habitant dans le pays d'origine. Les clients sont également auteurs de violences physiques et sexuelles sur les personnes prostituées. Cette violence s'exerce davantage sur les personnes prostituées en chambre d'hôtel et en appartement où elles sont isolées. Aujourd'hui, la prostitution est aux mains de structures criminelles internationales qui développent des techniques d'exploitation violentes afin de dégager des profits considérables. La complexité de cette problématique appelle un travail partenarial renforcé. Au delà du démantèlement de ces structures organisées, l'accent est mis sur la confiscation de ces profits souvent blanchis à l'étranger.

Etudes et enquêtes sur la prostitution et l'exploitation sexuelle

En France :

- « *Prostitution : les enjeux sanitaires* », Inspection générale des affaires sociales (IGAS), 2012
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/124000667.pdf>
 - « *Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, genre et santé* », Nathalie Bajos, Michel Bozon, La Découverte, 2008
 - « *Etude sur l'état de santé, l'accès au soin et l'accès aux droits des personnes en situation de prostitution rencontrées dans des structures sociales et médicales* » - FNARS – INVS, Etude ProSanté 2010-2011
<http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Populations-et-sante/Etude-sur-l-etat-de-sante-l-acces-aux-soins-et-l-acces-aux-droits-des-personnes-en-situation-de-prostitution-rencontrees-dans-des-structures-sociales-et-medicales>
 - « *Consommation de drogues dans le milieu de la prostitution féminine* », Observatoire français des drogues et des toxicomanies, 2004.
<http://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/epfxscka.pdf>
 - « *Consommation de drogues dans le milieu de la prostitution masculine* », Observatoire français des drogues et des toxicomanies, 2004.
<http://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/epfxldka.pdf>
 - PROSTCOST « *Estimation du coût économique et social de la prostitution en France* », PSYTEL/Mouvement du Nid – mai 2015
Rapport : <https://prostcost.wordpress.com/>
Synthèse : <https://prostcost.files.wordpress.com/2015/05/prostcost-synthc3a8se-ok.pdf>
- ### Dans le monde :
- « *Prostitution and Trafficking in nine countries: an update on violences and PSD* » – M. Farley and al. - 2003
<http://www.prostitutionresearch.com/pdf/Prostitutionin9Countries.pdf>
 - « *Global Report on Trafficking in Persons* », UNODC, 2014
https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/glotip/GLOTIP_2014_full_report.pdf
 - « *Profits et pauvreté : la dimension économique du travail forcé* », Bureau international du travail - mai 2014
http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---declaration/documents/publication/wcms_243425.pdf

Rapports parlementaires et résolutions

- Rapport d'information par la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en conclusion des travaux d'une mission d'information sur la prostitution en France, Assemblée nationale, 2011.
<http://www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/rap-info/i3334.pdf>
- Rapport d'information fait au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sur le renforcement de la lutte contre le système prostitutionnel, Assemblée nationale, 2013
<http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/rap-info/i1360.pdf>
- Résolution réaffirmant la position abolitionniste de la France en matière de prostitution, 6 décembre 2011
<http://www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/ta/ta0782.pdf>

Textes internationaux et européens

- Convention des Nations unies pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui
<http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/TraffickingPersons.aspx>
- Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
<http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/text/fconvention.htm>
- Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et son protocole additionnel
<https://www.unodc.org/documents/treaties/UNTOC/Publications/TOC%20Convention/TOCebook-f.pdf>
- Résolution du Parlement européen du 26 février 2014 sur l'exploitation sexuelle et la prostitution et leurs conséquences sur l'égalité entre les hommes et les femmes
<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P7-TA-2014-0162+0+DOC+XML+V0//FR>
- « *Prostitution, traite et esclavage moderne en Europe* », résolution de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, 8 avril 2014
<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/X2H-Xref-ViewPDF.asp?FileID=20716&lang=fr>

Cette publication et d'autres ressources sur les violences faites aux femmes sont disponibles sur le site stop-violences-femmes.gouv.fr

**VIOLENCES
CONTRE LES FEMMES
LA LOI VOUS PROTÈGE**

VIOLENCES FEMMES INFO
APPELEZ LE
3919
stop-violences-femmes.gouv.fr